

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

## Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 FÉVRIER

### Le Coup des Tarifs

C'est dans les brasseries où on consomme surtout la bière allemande que les manifestations ont commencé à Paris. Le lendemain de la promulgation de la loi relative aux nouveaux tarifs de douane, les propriétaires de ces établissements ont annoncé à leurs clients, par des affiches monumentales, que le prix du litre de bière serait élevé de 1 fr. à 1 fr. 20 ; le prix du demi-litre, de 50 à 60 centimes ; le prix du bock, du simple bock avec faux-col — de 30 centimes à 35 centimes.

Il suffit de jeter les yeux sur les nouveaux tarifs pour reconnaître immédiatement que ces majorations sont absolument injustifiées.

En effet, l'augmentation de droit sur les bières étrangères est de 9 fr. par 100 kilogrammes. Or, dans 100 kilogrammes de bière il y a au minimum 400 bocks. C'est, par suite, une augmentation de moins de deux centimes par bock.

En augmentant d'un sou le prix ordinaire du bock, le débitant bénéficie donc, grâce au nouveau droit et l'exploitation qu'il en fait, de trois centimes. Pour le demi-litre et pour le litre, le bénéfice est multiplié par deux et par quatre.

Voilà le fait brutal.

Et le vin d'Espagne ? On nous a remis, hier, une circulaire d'un négociant en vins qui était à peu près ainsi conçue :

« Monsieur, le prix des vins d'Espagne, par suite des droits nouveaux, ayant triplé, j'ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 1<sup>er</sup> février, la bouteille de qualité supérieure, que je vendais 2 fr. 50 c., sera vendue 7 fr. 50 c. »

Oh ! l'habile commerçant ! Il a fait une erreur monstrueuse — ou plutôt il voudrait in-

duire en erreur ses bons clients — dans l'examen des nouveaux tarifs. Ce n'est pas le prix du vin qui a triplé, c'est le droit de douane mis sur les vins. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Ce droit était autrefois de 2 fr. ; il est aujourd'hui de 7 fr. ou 7 fr. 75, suivant le degré. Le prix de la bouteille, qui était de 2 fr. 50 c., est donc élevé, par suite du nouveau droit, de 8 centimes seulement.

Consommateurs, ne négligez pas d'enseigner ces choses à vos fournisseurs.

Un autre exemple. Les épiciers de Paris augmentent de 50 centimes le prix de la livre des jambons de provenance américaine.

Or, voyez quel joli bénéfice font les épiciers. Le droit sur cette marchandise variait, avant le 1<sup>er</sup> février, entre 4 fr. 50 et 8 fr. 50 ; il est porté, à partir du premier février, à 23 fr. les 100 kilogrammes, soit 23 centimes par kilogramme, soit 12 centimes et demi par livre.

Et l'épicier, triomphant, impose au consommateur une augmentation de 50 centimes. Plus forts que les débitants de bières, les épiciers !

Un de nos amis nous disait hier :

« Je viens de recevoir la visite de mon chemisier. Je lui commande une douzaine de chemises.

« — Vous savez, me dit-il, que, par suite des nouveaux tarifs de douane, je suis obligé d'augmenter de 2 francs le prix de chaque chemise.

« — De deux francs ! Cette augmentation me paraît excessive.

« — Excessive ? Non, monsieur. Le droit sur la cotonnade est si élevé, maintenant ! Le prix de la cotonnade est presque triplé.

« Je prends sur mon bureau le nouveau tarif des douanes et j'ai lu à l'article cotonnades : « Droit par kilogramme, 1 fr. 20. » Je m'adresse alors à mon chemisier :

« — Que pèse une chemise ?

« — Environ 240 grammes.  
« — Parfait. Voyez maintenant, sur le nouveau tarif, le droit que paie la cotonnade. Lisez...

« On lit : 4 fr. 20.

« — Eh bien ! si le droit est de 4 fr. 20 pour un kilogramme, puisqu'il était avant le 1<sup>er</sup> février de 70 centimes, l'augmentation est de 30 centimes seulement par kilogramme de cotonnade. Un gamin de huit ans vous dira que l'augmentation pour 240 grammes de cotonnade n'atteint pas quinze centimes. Je vous autorise cependant à augmenter de trois sous le prix de chacune de mes chemises. »

### L'ATHÉISME OBLIGATOIRE

Les syndicats ouvriers sont en train de soulever une grosse campagne contre la liberté.

Cela ne doit pas nous étonner.

Par instinct, l'ouvrier républicain est jacobin.

Il ne peut donc pas être libéral.

La cause de cette agitation la voici :

Il y a des usines dont les patrons sont catholiques, et dans lesquelles il y a un règlement. On y écoute la prière en commun au commencement et à la fin de la journée. Il y a aussi une conférence religieuse une fois par mois.

Ne voilà-t-il pas des conditions bien dures ?

Ce n'est peut-être pas bien dures, disent les journaux amis des syndicats ouvriers, mais il y a de quoi nous indigner, car c'est mettre l'ouvrier entre la famine et l'hypocrisie.

Lesdits journaux supposent naturellement qu'il n'existe pas d'ouvriers catholiques, en quoi ils se trompent d'une quantité qui n'est pas négligeable, il s'en faut de beaucoup.

D'autre part, les usines où ces règlements ont été établis par les patrons ne sont pas nombreuses, et les ouvriers qui éprouveraient une véritable répugnance à écouter la prière matin et soir ne manquent pas d'autres usines où l'on ne prie pas.

Est-il nécessaire d'ajouter que les patrons sont maîtres chez eux, et qu'il serait difficile de faire une loi pour leur interdire cette prière en commun qui n'a rien de malsain, au contraire ?

Les journaux amis, ou, pour mieux dire, les flatteurs des ouvriers parlent du danger d'hypocrisie... Quelle imprudence !

Dites-nous un peu, chers confrères, ce qui se passe dans les chantiers de l'État et dans les administrations de l'État, et dans les écoles de l'État !

Ne faut-il pas, dans tous ces endroits, faire ses dévotions continuelles à la sainte République sous ses diverses formes : ici à l'opportunisme, là au radicalisme ?

Et combien y a-t-il de fonctionnaires, dans les départements, qui osent laisser voir qu'ils sont catholiques ? Et combien y a-t-il d'instituteurs communaux qui osent aller à la messe ?

Ne parlez point d'hypocrisie, ô mes maîtres !

Si c'est une tyrannie, le règlement de quelques usines catholiques, comment appellerons-nous cette inquisition administrative qui s'étend sur toute la France, et qui ne permet pas à un citoyen d'aller à l'église parce qu'il sert l'État ?

### INFORMATIONS

M. Constans, ministre de l'intérieur, a l'intention de proposer au Président de la République la date du 6 mars, pour l'élection législative de la 3<sup>e</sup> circonscription de Brest, en remplacement de M<sup>r</sup> Freppel, décédé.

Le Vatican a ordonné à la nonciature de Paris, dit la France nouvelle, de se tenir absolument neutre dans le choix du successeur de M<sup>r</sup> Freppel.

M. Rousse, député du Var, qui vient d'être victime des brutalités de la police dans les circonstances que l'on connaît, a adressé une plainte circonstanciée au préfet de police dans

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Se bercer ? Non. Une douleur bercée se réveille toujours, à quelque heure, ne fût-ce qu'aux crépuscules de printemps ou d'automne. Jacques fera mieux que de se bercer : il rajeunira. Chaque matin, par l'escalier légèrement vermoulu, il entrera dans l'étroite salle où, les volets mi-clos, tourbillonne si bien, en larges raies claires, une poussière de soleil. Alors il se sentira enveloppé de poésie vieillotte, pénétré d'intime émotion. Il s'attendrira devant les barbouillages pendus au mur : le père les aimait ! Tout en buvant son café au lait, en mangeant le miel ou le fromage rustique, il causera, coude contre coude, avec la mère. On parlera de tout et de rien, tu temps qu'il fait, de ce grand Paris où maman Heurlin n'est jamais allée, et qu'elle rêve tant de connaître, pour voir la chambre où son petit à vécu. Puis, insensiblement, la conversation deviendra plus

voilée, — un peu comme une phrase en mineur. La voix tremblera même un peu, quelquefois, à évoquer le cher disparu, le capitaine de cuirassiers, mort en reconnaissance, avant Wissembourg, et frappé peut-être par la première balle prussienne. On rappellera comme il fut tendre, comme il était beau ; maman Heurlin se souviendra des jours où il faisait sauter Jacques sur ses genoux, et Jacques sentira encore de bonnes larmes lui rafraîchir les yeux. C'est si doux de pleurer sur le père qu'on aime ! Cela vous console des larmes lâchement versées sur la trahison d'une femme ou l'écroulement d'un succès rêvé.

Qu'il est devenu plus simple, plus humble, le rêve de Jacques ! L'artiste à cette coquetterie de vouloir redevenir paysan : Jacques se mêlera à la vie de ses anciens amis, mais à leur vie de chaque jour, à leur vie banale et vulgaire. Il ira avec eux aux champs, les regardera labourer, donnera un coup de main, caressera les naseaux famants, déracinera la charrue. Tout en gardant au fond de lui cette mélodie intime que porte tout musicien, il ne parlera musique à personne. Peut-être travaillera-t-il encore quelquefois, mais pour le plaisir, non pour le public. Et c'est là le secret des

chefs-d'œuvre, voyez-vous ?

Jacques ne les connaîtra donc plus, ces tortures des tâtonnements et de l'ambition. Il vivra la franche vie, naturelle et claire ; il se fera une paresse salubre, celle qui délasse les nerfs en élargissant le cœur, en le laissant battre. Chaque matin, une course en plein soleil, à l'air vif, sur les marges des routes, à l'orée des bois ; puis, après le repas dans la petite salle aux couleurs fanées, en face de la mère, ce sera le café, la partie de dominos avec Jules, André, Pierre le forgeron, tous braves gens et gens de bon sens. On bavardera, non pas avec loquacité, — on n'est pas du Midi ! — mais avec cette confiance affectueuse, avec cet abandon qui fait les conversations amusantes et nourries. Tandis que s'aligneront les doubles six et les blancs, à côté des verres vides, les joueurs parleront du curé qui n'est pas bien avec Monseigneur de Beauvais, de la petite Lise qui a eu des amours orangeuses, de ce pauvre Merchet berné par sa femme, et du receveur qui discute tout seul, et du marguillier qui a la danse de Saint-Guy, et du député qui reste bien silencieux à la Chambre. On rira, on fera des jeux de mots, on dira des gaudrioles, on reviendra sur le passé, quelquefois, pour

s'attendrir un peu. Puis, la partie finie, Pierre regagnera l'enclume, André son étude de notaire, silencieuse, déserte, avec une odeur de moisi, — et Jacques s'en ira à la forêt.

La forêt est belle en toute saison ; en été, la forêt est divine. Il y a là de la fraîcheur muette, des parfums puissants, de la mousse, des brindilles qui craquent, de rapides bruits d'oiseaux, toute une vie enfin, qu'animent les jeux du soleil, les bandes de clarté dans les toiles d'araignée, la carresse de la lumière aux troncs soudain rajeunis. Elle vous refait sauvage, cette vie, et les vieux instincts d'enfant des bois se réveillent après chaque bouffée d'air tout embaumé. Et puis, quelles belles chansons, sonores et bizarres, chantent les bûcherons du Valois ! Jacques s'en rappelle quelques-unes : il les chantera avec Jules, de clairière en clairière, dans le fouillis des branchettes, des broussailles, des fûts renversés où s'épanouissent les champignons. Et quand il reviendra, au soleil couchant, après cette marche en forêt, après ce bruit léger des sources, cette immobilité vivante de la nature, il aura de la musique plein le cœur, de l'amour plein les sens.

De l'amour... Ce qui a chassé Jacques de

laquelle il demande une satisfaction immédiate.

Une plainte du même genre a été adressée en même temps au ministre de l'intérieur, et a été transmise de suite à M. Constans par l'intermédiaire de son chef de cabinet.

#### LE VA-ET-VIENT D'UNE FORTUNE

Un ancien conservateur des eaux et forêts, M. Dubois, originaire de Saint-Malo, vient de mourir à Paris, qu'il habitait depuis plus de quinze ans; il légua aux œuvres de bienfaisance de sa ville natale, la plus grande partie de sa fortune.

Il y a une dizaine d'années, une parente de M. Dubois, M<sup>lle</sup> Robinot, de Rennes, légua par testament au comte de Chambord et aux héritiers de la couronne toute sa fortune, soit 800,000 francs, à charge de diverses rentes, en particulier 2,500 francs à M. Dubois. Le prince accepta le legs, mais ce fut pour le distribuer aussitôt entre les divers héritiers de la testatrice et les sœurs de charité de la ville de Rennes.

Telle est l'origine d'une partie de la fortune que M. Dubois légua aujourd'hui à la ville de Saint-Malo.

#### MORT DU DOCTEUR MACKENSIE

Le fameux chirurgien anglais Mackensie, qui soigna l'empereur Frédéric III et eut à ce propos des démêlés retentissants avec les chirurgiens allemands, vient de mourir subitement dans sa résidence de Harley-Street. Il avait 65 ans. Le docteur Mackensie qui avait complété ses études médicales à Paris et à Vienne, s'était créé une spécialité dans le traitement des maladies du larynx. Il a écrit de nombreux ouvrages et de nombreux articles scientifiques, mais son ouvrage qui a eu le plus de vogue est sans contredit *la maladie de Frédéric le Noble* qui contient de piquantes révélations sur la suffisance, la morgue, l'incurie des docteurs allemands.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 février 1892.

La Bourse est dans de meilleures dispositions, car il ne reste rien des bruits qui ont servi hier à ébranler nos grandes valeurs françaises. Une partie du terrain perdu se trouve ainsi regagnée. Le 3 0/0 ancien remonte à 95.55, le Nouveau à 94.70 et le 4 1/2 à 105.40.

La Rente Italienne n'a pas reconquis le cours de 91, elle reste à 90.70. L'Extérieure cote 62 7/8 après 63 1/8. On parle d'un impôt de 40 0/0 sur le revenu. Le 3 0/0 Portugais se négocie aux environs de 29 fr. Les Fonds Russes sont offerts par suite de la tendance plus faible des places allemandes.

Les sociétés de crédit sont en reprise marquée sur leurs cours de la veille. Le Crédit Foncier est à 4206. La Banque de Paris remonte facilement à 645. La Société Générale se maintient à 475 fr. Le Crédit Lyonnais est à 792. La Banque d'Escompte est en nouveau recul à 222. En rompant peu à peu ses attaches avec

Paris, c'est cette solitude après tant de baisers faux, cette solitude de l'être dont nul ne partage la vie, de l'être qui n'est qu'une moitié d'être. Si Jacques s'en va ainsi, si Jacques veut vivre désormais en plein terroir forestier, entre le travail des hommes et l'effort de la sève, c'est à la paix qu'il aspire, c'est à la tranquillité du cœur. Non, non, Jacques ne veut plus d'amour!

Ou plutôt il veut de l'amour encore. Si blasé soit-on, si triste soit-on, on veut de l'amour, on en veut comme du pain et de l'air. Mais il faudrait à Jacques, — et c'est à peine s'il ose y songer! — il lui faudrait un amour qui fût comme la forêt et le village, un amour tout primitif, simple, confiant, un amour de tendresse, un amour sans la phraséologie apprise, les conventions du cœur, les attitudes... Et, qui sait? peut-être trouvera-t-il là-bas, dans ce coin perdu où il va tenter la grande expérience du caline laborieux et de l'oubli, sous ce ciel reconfortant, à deux pas de cette église où on le baptisa, dans une de ces maisons qu'il entrevoit déjà au tournant de la route, — peut-être y trouvera-t-il, quelque part, n'importe où, une fillette accorte, naïve, gaie, qui ne l'aimera plus pour sa réputation,

les sociétés dans lesquelles elle était intéressée, on paraît vouloir arriver sans secousse à une liquidation de la Banque d'Escompte.

Les 94,000 obligations du Chemin de Fer National de l'Equateur émises à 427.50 rapportant 25 fr. d'intérêt et remboursables à 500 fr. jouissent de la garantie donnée par le gouvernement de l'Equateur d'un revenu net minimum de 2,800,000 fr.

On s'occupe en Banque des obligations de la compagnie des Phosphates de France, qui se traitent à 491 fr. Il est bon de rappeler que ces titres touchent leurs revenus nets, la compagnie se chargeant du droit de timbre et de l'impôt sur le revenu.

Les Chemins Economiques cotent 403 fr.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### Séance de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur

##### PROCÈS-VERBAL

Le mardi 2 février 1892, la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur s'est réunie à 8 heures 1/2 du soir, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents: MM. Lambert-Lesage, président; Vinsonneau, vice-président; Bourguignon, Sourdeau, Sabatier, Mignon, Forge, et Achille Girard, secrétaire.

M. Lambert-Lesage, président, ouvre la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 28 décembre 1891. Le procès-verbal est adopté sans observation.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance à la Chambre d'une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire par laquelle communication est donnée à la Chambre consultative de la réponse de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, au vœu émis précédemment sur la correspondance à établir entre les trains n<sup>os</sup> 85 et 404 allant de Saumur à Montreuil-Bellay et de Montreuil à Angers (Etat).

Cette réponse, signée de M. le Chef de l'Exploitation des Chemins de fer de l'Etat, dit en substance:

« Que la correspondance réclamée entre le train 85 qui part de Saumur à 6 heures 53 du matin et le train 404, qui se forme à Montreuil-Bellay, se dirigeant sur Angers, ne pourrait être établie, comme le réclame la Chambre consultative, qu'en sacrifiant les relations du matin de la banlieue d'Angers, et que cette correspondance à établir ne rendrait service qu'aux rares voyageurs partant des gares de Chacé-Varrains et de Brézé-Saint-Cyr, à destination d'Angers; »  
« Qu'il est prouvé que tous les voyageurs venant du côté de Château-du-Loir, Noyant, etc., par ce train 85, prennent, à leur arri-

» vée à Saumur, la voie P.-O. pour se rendre, » à Angers ».

Enfin, la réponse des Chemins de fer de l'Etat termine en disant:

« Que le train 404, retardé pour correspondre avec le 85, serait suivi à 1 heure 45 de distance par le train 402 qui arrive à 11 heures 45 (presque midi) à Angers, et que ces trains feraient double emploi. »

La Chambre consultative, après avoir délibéré, prend la résolution de maintenir le vœu qu'elle a émis dans sa séance du 27 novembre dernier et d'adresser à l'Administration compétente les explications suivantes:

De la réponse de M. le Chef de l'Exploitation des Chemins de fer de l'Etat, il ressort que la réclamation de la Chambre consultative n'a pas sa raison d'être parce que, seules, les deux stations comprises entre Saumur et Montreuil-Bellay profiteraient, pour se rendre à Angers, de la correspondance des trains 85 et 104. Mais on oublie que Saumur a de nombreux intérêts à Doué-la-Fontaine, Martigné-Briand, Brissac, sans compter les stations intermédiaires, et que lorsqu'on a un rendez-vous vers 8 heures du matin, à l'une des stations désignées, il devient impossible de s'y rendre avant 10 heures (c'est donc une perte de temps de 2 à 3 heures); à moins de partir la veille pour être à son rendez-vous.

La Chambre croit qu'en combinant l'accélération du train 85 entre Saumur et Montreuil-Bellay, avec un léger retard donné au départ du 404 au départ de Montreuil, il deviendrait possible de donner satisfaction aux nombreux désirs exprimés par le Commerce et le public saumurois; et cela sans trop nuire à la banlieue d'Angers, tout intéressante qu'elle soit.

Quant aux voyageurs à destination d'Angers venant d'au-delà de Saumur (direction Chartres à Thouars), il leur serait possible, avec cette amélioration de service, d'éviter l'ennui de changer de Compagnie, ce dont ils ne peuvent se dispenser dans l'état actuel du service établi.

Il serait aussi possible, la Chambre consultative en a la conviction, d'augmenter un peu la marche du train 404 entre Montreuil et Angers, pour lui permettre d'arriver à Angers un peu plus de 1 h. 3/4 avant le train 402, puisque, d'après le dernier argument de la lettre de M. le Chef de l'Exploitation, cette différence de presque 2 heures entre ces trains pour leur arrivée au chef-lieu du département serait insuffisante.

La Chambre consultative, confiante dans la bonne volonté de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, émet le vœu que l'amélioration réclamée soit promptement réalisée.

La Chambre consultative s'occupe ensuite d'une pétition circulant en ce moment à Saumur et dans les communes de Varrains, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.

Cette pétition a pour but de réclamer à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat l'amélioration des passages à niveau situés sur le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 50, allant de Saumur à Loudun.

Il y a en effet, sur cette route, près des gares de Nantilly, Chacé et Brézé, soit dans un parcours de 6 kilomètres seulement, trois passages à niveau sur lesquels, par une fatalité incompréhensible, existent les aiguilles de chacune de ces gares; de sorte que toutes les manœuvres des 25 ou 30 trains, qui tous les jours passent sur cette voie, interceptent, une notable partie du temps, la circulation du chemin n<sup>o</sup> 50. Si bien que dans le pays on l'appelle la *Route fermée*.

Devant cette situation intolérable et dangereuse, la Chambre consultative, à l'unanimité, émet le vœu que l'Administration des Chemins de fer de l'Etat fasse cesser cet état de chose et replace les aiguilles gênantes dans le sens opposé à celui qu'elles occupent actuellement, pour rendre ainsi ouverte une route très fréquentée et qu'on a été forcé d'appeler *Route fermée*.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre qu'il a adressée aux journaux de Saumur à la date du 9 janvier dernier. Cette lettre concerne l'ex-

position nationale qui doit avoir lieu à Tours en 1892. La Chambre consultative approuve cette lettre et charge son secrétaire de réclamer plusieurs exemplaires du règlement de cette Exposition, afin de les tenir à la disposition du public.

M. Lambert-Lesage, président, lève ensuite la séance.

Le Secrétaire, GIRARD ACHILLE.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE

M. le lieutenant-colonel Trémeau a pris le commandement de l'École de cavalerie depuis le départ du général Jacquemin qui a quitté Saumur cette semaine.

Le général a dit adieu aux officiers du cadre et aux officiers d'instruction réunis dans le manège des Écuyers.

Le général Massiet, le nouveau commandant de l'École, est attendu ce soir.

Une grande revue en tenue de campagne sera passée lundi à midi sur le Chardonnet.

#### BULLETIN THÉÂTRAL

M. T. Manoury, le célèbre baryton de l'Opéra, cédant aux sollicitations de M. Davil, a accepté de chanter, ce soir samedi, au Grand-Théâtre d'Angers, et lundi soir à Saumur, le rôle d'Alphonse dans la *Favorite*. Le nom seul de ce grand artiste est bien fait pour attirer une foule nombreuse.

#### LE TRANSPORT DES COLIS POSTAUX

M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, vient d'approuver et de signer une convention concernant le transport des colis postaux conclue entre l'Etat et les Compagnies de chemins de fer.

Cette convention constitue un progrès très marqué et offre des avantages de toute espèce que le public ne manquera pas d'apprécier.

Aucun changement n'est apporté au régime des colis postaux jusqu'à 8 kilogrammes, qui continueront à payer 0 fr. 60 en gare et 0 fr. 85 à domicile.

Mais il est créé des colis postaux de 3 à 5 kilogrammes qui paieront 0 fr. 80 en gare et 1 fr. 05 à domicile.

Or, comme les petits paquets en grande vitesse de 3 à 5 kilogrammes paient actuellement 1 fr. 20 en gare et 1 fr. 45 à domicile, cela représente une diminution de coût de 0 fr. 40 par colis, soit environ 32 0/0 en moins.

La convention renferme en outre un grand nombre d'améliorations.

#### CONSEIL DE PRÉFECTURE

A l'audience de jeudi 4 février, l'affaire la plus importante venait de Saumur.

M. Launay-Micoullau a intenté à la ville de Saumur une action en dommages-intérêts pour le préjudice que lui aurait causé l'exhaussement de la place Dacier. Il y a quelques années, le niveau de cette place, qui est située dans la partie la plus basse de la ville, fut élevé de 50 centimètres, travail qui, paraît-il avait pour but de protéger les habitations des riverains contre les eaux qui viennent s'y déverser.

Le demandeur prétend que, loin d'avoir garanti sa maison contre les inondations, les travaux d'exhaussement de la place ont donné un résultat tout contraire.

M<sup>e</sup> Boisson, avocat au barreau de Saumur, a plaidé pour la Ville; M<sup>e</sup> Richard, avocat au barreau de Saumur, pour le demandeur.

Nous ferons connaître la décision du Conseil.

#### L'assassinat de Saint-Lambert-des-Levés

Nos lecteurs savent que cette affaire est inscrite au rôle de la session des assises du premier trimestre 1892, dont l'ouverture aura lieu lundi 8 février, à midi.

Ce procès criminel sera, sans contredit, le clou des prochaines assises. On sait, du reste, qu'il peut entraîner l'application de la peine capitale pour les deux accusés.

Étant donnée la gravité et l'importance de cette affaire, il nous a semblé que nos lecteurs nous sauraient gré de rappeler, dès aujourd'hui,

d'hui, les circonstances dans lesquelles a été perpétré l'assassinat de Saint-Lambert-des-Levées, d'autant plus que les faits, qui remontent à une date assez éloignée, sont quelque peu tombés dans l'oubli.

Le crime a été commis dans la nuit du 4<sup>er</sup> au 2 août 1891.

Les accusés devaient même passer devant les assises de Maine-et-Loire, à la session du quatrième trimestre 1891, mais par suite de l'indisposition de l'un d'eux, le sieur Bourdin, l'affaire dut être renvoyée à la session suivante.

Dans la nuit du crime, les époux Audouin, cultivateurs à Saint-Lambert-des-Levées, furent réveillés par un bruit insolite qui venait de la maison de leur voisin, le nommé Verneau. Ils prêtèrent l'oreille et entendirent deux personnes qui causaient à voix basse. L'une dit : « Jean... Jean... Jean, viens donc ! — l'autre répondit presque aussitôt : « J'y vas... j'y vas. »

Ce fut tout.

Les époux Audouin étaient loin de se douter, à ce moment, qu'un horrible forfait s'accomplissait ou venait de s'accomplir chez leur voisin.

Le lendemain 2 août, vers sept heures et demie du matin, le voisin des époux Audouin, le sieur Verneau, âgé de soixante-huit ans, cultivateur à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées, était trouvé mort dans sa cour.

C'est M. Eugène Audouin qui, en revenant de Saumur où il s'était rendu ce jour-là de grand matin, découvrit, le premier, le cadavre et prévint aussitôt les autorités.

On constata que le malheureux vieillard avait été étranglé.

Les assassins avaient pénétré dans la maison de leur victime en escaladant le mur de clôture.

Le vol avait été le mobile du crime, ainsi que l'indiquait le bouleversement qui régnait dans la maison.

Après un certain nombre de recherches infructueuses, les soupçons finirent par se porter sur deux individus, les nommés Jean Le Sten, âgé de trente ans, et Joseph Bourdin, âgé de vingt-huit ans, qui avaient été vus mendiant, la veille du crime, dans les environs.

Les deux accusés, depuis le jour de leur arrestation, n'ont jamais cessé de protester avec la plus grande énergie de leur complète innocence. (Patriote.)

MONTREUIL-BELLAY. — Accident causé par une arme à feu. — Samedi dernier, M. Eugène Gravelot, cultivateur, prit son fusil pour le nettoyer. Il déposa l'arme sur une chaise.

Le fusil glissa à terre et un coup partit. M. Gravelot reçut toute la charge dans la main droite, qui fut traversée de part en part.

ANGERS. — Falsification de l'antipyrine. — Nous avons annoncé, d'après l'un de nos confrères, que cette affaire viendrait devant le tribunal correctionnel d'Angers à l'audience d'hier vendredi.

Cette nouvelle était inexacte.

Nous croyons savoir que l'affaire est encore à l'instruction et que, par conséquent, la date à laquelle ce procès viendra devant le tribunal ne peut être encore fixée.

Un cuirassier envoyé aux compagnies de discipline. — Jeudi, un soldat du 1<sup>er</sup> cuirassiers a été dirigé sur Bordeaux; de là il sera conduit en Algérie, pour être incorporé dans les compagnies de discipline, suivant la décision prise à son égard par le conseil de corps.

TOURS. — Double suicide. — Hier matin, vers 9 heures, deux tireurs de sable remarquèrent, surageant dans la Loire à la hauteur du pont de pierre, rive droite, un cadavre qu'ils repêchèrent.

C'était celui de l'enfant Baillou (Rachel-Cécile), né à Tours, le 17 janvier 1891, dont les parents habitent le n° 65 du quai Saint-Symphorien.

Le sieur Baillou (Auguste-Louis), âgé de 34

ans, tisseur en soie, père de l'enfant, avait trouvé hier matin un papier écrit par sa femme, la nommée Prot (Marie-Noémie), demeurant avec lui, faisant connaître qu'elle allait se noyer dans la Loire avec sa fille pour en finir avec les souffrances qu'elle endurait depuis quelque temps.

Le cadavre de la femme Baillou n'a pas encore été retrouvé. (Messager.)

#### ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Un accident est arrivé mercredi sur la ligne de Connerré-Mamers, à la station de Bonnétable (Sarthe).

Un train arrivant en gare a heurté un camion que manœuvrait l'homme d'équipe Gasnot; la locomotive a été détériorée, le train a failli dérailler et tomber du haut d'un remblai, haut de huit mètres; l'homme d'équipe a eu la tête broyée.

Le train n'a repris sa marche qu'au bout de deux heures avec une machine de secours demandée à Connerré.

NANTES. — Le bal du général en chef. — Mercredi soir, le général Fay donnait un grand bal à l'Hôtel du Corps d'armée, dont les beaux salons étaient éclairés à la lumière électrique. Le général, assisté de sa fille M<sup>me</sup> Chabert, recevait ses invités avec une grâce charmante.

Dans l'assistance on remarquait plusieurs généraux en grand uniforme et un grand nombre d'officiers supérieurs appartenant aux différents corps de la région.

Dans la foule des invités on distinguait le général de la Hayrie, en retraite depuis quelque temps, mais que faisait reconnaître le grand-cordon de la Légion d'Honneur.

Toutes les autorités civiles et administratives de Nantes étaient présentes.

Beaucoup de jolies toilettes et une grande animation qui n'a pas cessé jusqu'à la fin de la soirée terminée par deux cotillons qui réunissaient près de 80 couples de danseurs, et un souper admirablement servi.

Ce bal est le dernier que donnera le général Fay, que la limite d'âge atteindra vers la fin de l'année, mais le caractère, la haute compétence et l'amabilité du commandant du XI<sup>e</sup> corps laisseront de longs souvenirs à Nantes.

#### FÉVRIER

L'année 1892 sera une de celles où les personnes nées le 29 février auront l'avantage de se voir fêter leur anniversaire, bonheur qui ne leur arrive que tous les quatre ans, quand l'année est bissextile.

Trois fois sur quatre, en effet, février, on le sait, n'a que vingt-huit jours. Pourquoi ce mois est-il plus court que les autres? Cette injustice remonte aux Romains, et nous essayerons, sans faire trop d'érudition, d'expliquer cette particularité :

Jules César, qui venait de réformer le calendrier et décider que chaque quatrième année aurait 366 jours, sans exception, ce que les Russes et les Grecs admettent encore aujourd'hui, accepta, pour consacrer sa gloire, de donner son nom, *Julius*, devenu juillet, au septième mois de l'année. Son successeur Auguste, jaloux de cette gloire, voulut aussi donner son nom à un mois de l'année et choisit le huitième mois qui fut nommé *Augustus*, devenu août; on dit encore *Agout* en patois toulousain. En outre, il ne voulut pas que son mois, qui alors n'avait que trente jours, fût plus court que celui de César, il lui donna trente-un jours, et prit ce jour additionnel au malheureux mois de février, qui était le plus pauvre, le réduisant ainsi à vingt-jours en année commune.

On sait que chez les Romains l'année commençait le 4<sup>er</sup> mars; le mois de février était le dernier, il était donc tout naturel de supprimer quelques jours à la fin de ce mois plutôt qu'à une autre époque.

Ceci explique également le nom de certains mois de l'année : septembre était le septième, octobre le huitième, tandis que maintenant ils sont le neuvième et le dixième, ce qui est une anomalie. L'année commençait sous les Mérovingiens à Noël, ensuite à Pâques, et c'est seu-

lement depuis Charles IX qu'on en a fixé le début au 1<sup>er</sup> janvier.

Quant au mois de février, on prétend que son nom vient de *februarius*, le mois des fièvres, mais n'insistons pas sur ce sujet de peur d'effrayer les personnes impressionnables, surtout par ce temps d'influenza.

#### HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 6 février 1892

A midi : 2<sup>m</sup> 15.

En famille :

- A quelle école voudrais-tu aller, mon René ?
- A l'École Polytechnique !
- Et toi, Jules ?
- A Saint-Cyr !
- Eh bien ! s'écrie Toto, écolier précoce, moi, je choisis l'école buissonnière !

#### MARCHÉS

BEAUFORT, 4 février

Froment, double-décal., 3 80. — Seigle, 2 75. — Avoine, 1 75. — Pommes de terre, » 80. — Noix, 2 75. — Châtaignes, 3 50. — Foin, la charretée, 115 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 30. — Œufs, la douzaine, » 80. — Vin rouge, 60 fr. — Vin blanc, 90 à 110 fr. — Bœuf, le kil., 1 60.

SEGRÉ, 3 février

Froment, double-décalitre, 3 85. — Orge, 2 fr. — Sarrasin, 1 80. — Avoine, 1 80. — Beurre, le demi-kil., 1 30. — Poulets, la couple, 3 50. — Œufs, la douzaine, » 70.

#### Dernières nouvelles de l'Influenza

Lors de la dernière épidémie d'influenza, il y eut, en janvier 1890, 26,452 décès de plus qu'en janvier 1889; en février, l'augmentation n'atteint que 11,983 décès; enfin, en mars, 6,834, soit un excédent total de plus de 45,000 décès pour ces trois mois.

Ces renseignements, fournis par les statistiques médicales, sont des plus précis. Comme on le voit, c'est en janvier que l'influenza a toujours sévi avec le plus d'intensité. Aujourd'hui, l'influenza ou épidémie grippale, qui atteint, ayons le courage de le dire, plus du tiers de notre population, s'est généralisée, non seulement dans toute la France, mais encore dans toute l'Europe, s'étendant partout, dans toute les villes comme dans les campagnes, pénétrant aussi bien dans les lycées, couvents, écoles casernes, manufactures, ateliers, ministères, frappant toutes les classes de la société, riches et pauvres, jeunes et vieux, grands et petits.

Or, le meilleur remède contre l'influenza doit être celui qu'emploient eux-mêmes les médecins. A ce titre, la lettre suivante est d'un enseignement précieux :

« Cher monsieur,

- » Ne soyez pas étonné si, par ces temps d'influenza, je viens de nouveau renouveler ma provision de vos excellentes Pastilles Géraudel, pour lesquelles je professe un véritable culte, etc.

» Signé : Docteur DUCHARME,

» Chevalier de la Légion d'honneur, 3, cours de la Liberté, à Lyon. »

Cette lettre, adressée à M. Géraudel, à Sainte-Menehould (Marne), est concluante. Il faut donc sucer force Pastilles Géraudel pour se préserver de l'influenza et des maladies saisonnières, rhumes, bronchites, etc., c'est le seul remède efficace.



Application à SAUMUR, hôtel de la Paix, Vendredi 19 Février.

#### FONTENELLES (Doubs)

Les *Pilules Gicquel* m'ont été très utiles contre les douleurs rhumastimales; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient atteints. Ces excellentes *Pilules Gicquel* ont sans doute dissipé des humeurs adhérentes aux muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que je les prenais, je n'en ai presque plus souffert du tout, j'étais très sujette à la constipation, et le,

divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps et des douleurs de reins tandis que les *Pilules Gicquel* agissent doucement et ne donnent ni coliques, ni échauffement, ni fatigue. J'ai retrouvé des forces et bon appétit.

Signé : Sœur M. J., à Fontenelles.

#### HERNIES

Supprimer tout traitement et ne plus porter de ces mauvais bandages qui, du reste, ne font qu'augmenter le mal. Remplacer ces mauvais appareils et opter pour celui de M. J. GLASER, spécialiste herniaire, 19, allée de Villemonble, au Raincy, près Paris.

Guérir en 60 jours les hernies les plus difficiles; tel est le nouveau problème résolu après de longues et minutieuses recherches. Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies à aller consulter M. J. GLASER, qui sera en personne à :

Saumur, le 16 février, Hôtel de Londres ;

Angers, le 17, Hôtel du Cheval-Blanc.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS  
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or  
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

De Menthe de **RICQLÈS**

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

PRÉSERVATIF CONTRE L'INFLUENZA

Fabrique à Lyon. — Maison à Paris,

41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

Les variations brusques de température occasionnent des rhumes et des bronchites. Il est facile de s'en rendre maître en employant les capsules Guyot. Je recommande encore cet excellent modificateur des sécrétions bronchiques. Ces capsules sont blanches et portent en noir la signature E. Guyot; leur popularité est due à leur valeur curative et à leur prix modique.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

**P. ANDRIEU**

Bon vin à 40 centimes le litre,  
26 litres pour 25.

La pièce, 235 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

#### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

#### LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDÉ

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lira la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**AVIS**

Les créanciers de Madame de SAINT-MART qui n'auraient pas encore remis leurs factures à M<sup>re</sup> LE BARON, notaire à Saumur, sont invités à les envoyer audit notaire, sans retard. (76)

Étude de M<sup>re</sup> RONDEAU, avoué-licencié à Cholet.

**ADJUDICATION**

Le MERCREDI 10 FÉVRIER 1891, à une heure du soir, En l'étude de M<sup>re</sup> LOISEAU, ancien notaire à Cholet,

**D'UNE PROPRIÉTÉ**

PORTANT POUR ENSEIGNE :

**Hôtel de l'Europe**

Située ville de Cholet, à l'angle de l'avenue Gambetta et de la rue des Bons-Enfants.

Mise à prix : 60,000 fr.

Le même jour, vente aux enchères du matériel et de l'achalandage dudit hôtel.

Sur la mise à prix, de : 25,000 fr.

La cave sera prise en plus à dire d'expert.

Bail de 15 ans est donné à l'acquéreur du matériel au prix de 3,600 fr. par an, impôts en plus.

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 2,000 FR.

Pour la vente du matériel, s'adresser à M<sup>re</sup> DOUET, avoué à Cholet, liquidateur judiciaire Bancheau. (70)

**A CÉDER**

Pour cause de décès

**Magasin de bois du Nord et du Pays**

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

**A céder également**

**Fabrique d'agrafes et de crochets**

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

**A VENDRE**

**24 PIEDS de PEUPLIERS**

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Exploitation très facile.

**A Louer Présentement**

**MAISON**

Avec Remise et Écurie

15, Rue du Temple.

S'adresser à M. MESNET, 18, rue Bodin.

**A VENDRE**

**Maison avec beau Jardin**

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

**A céder de suite**

**ATELIER DE FORGERON**

SERRURIER ET TAILLANDIER

A Villebernier.

S'adresser à M. CONSTANT, qui l'exploite, à Villebernier.

**Pépinières Américaines au Sud-Ouest**

**GREFFES DE L'ANJOU**

Des CHARENTAIS, du BORDELAIS et du M.D. (Bordeaux) véritablement dans nos Pépinières. Authenticité et Pureté absolues garanties. — Porte-Greffes. — Producteurs directs. CARRIÈRE, Royan (Char.-Inf.). Envoi franco sur demande du Catalogue ou Prix-Cour.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(36<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

France à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

**Spécialité de mise en bouteilles**

**F. BREBION**

Tonneller-Champagniseur

6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Saumur.

**A VENDRE**

Jument baie, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

**MAISON A LOUER**

Rue de la Chouetterie, n° 4,

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M<sup>re</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE**

**DEUX MAISONS**

Avec Jardin

D'UN SEUL TENANT

Au Bois-Brard (Saint-Florent)

Contenance totale : 8 ares 25 centiares

S'adresser à M<sup>re</sup> BRAC, notaire.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

Fromages Extra			
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	— 1.60
Emmenthal.....	1.20	Saucisson de Lyon.....	— 3.50
Hollande.....	1.20		
Roquefort.....	1.60	<b>Pâtés de Foles gras truffés</b>	
Port Salut.....	1.50	de Strasbourg et de Ruffec	
Brie (véritable).....	1.40	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Munster.....	la boîte 2.50	<b>Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,</b>	
		Grives, Perdreaux, Lièvres	

**CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49		6 4
Vernantes	11 43				3 30	8		6 14
Blou	11 54				3 41	8 10		6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17		6 34
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 41				4 34	8 51		7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux				9 52	4 18		9 11	13 4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20		3
Saintes				7 12	9 9	11 39		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32 11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59 11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7 11 53
Vivv		8 11	12 10		3 28	5 57		
Blou		8 20	12 19		3 36	6 6		
Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19		
Linières-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31		
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33 1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26 4 5
Paris		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10 5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45	
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	
Moncontour	7 41	10 47	2 42	
Loudun	8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	12

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS				
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48
Martigné	6 1	8 26	11	1 12
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1
(départ)	7 38		1 26	2 4
Loudun	8 24		4 14	3 10
Moncontour	8 56		6 10	3 43
Poitiers	10 33		10 40	5 22

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35		
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35			
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1			
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23				
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32				
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41				
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24			
(d.)	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21				
Port-Boulet											